

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit,

Le 26 mars à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 mars 2018, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

Étaient présents (20) : S. MIOSSEC, C. JAFFRÉ, L. MASSÉ, J. TALGORN, J. GUETTÉ, É. JEAN, V. PRUVOST, O. BARBEDETTE, D. CADO, C. FLORIT, N. FURIC, JP. GUYADER, B. LE COZ, A. LE MAOUT, MC. LE MAOUT-GUILLOU, D. LE NOC, S. LE ROI, S. LE SQUER, V. PENGLAOU, V. PENNOBER.

Absents représentés (7) : A. FORMOSA par S. MIOSSEC, L. ANDRIEUX par V. PRUVOST, MC. BLANCHARD par MC. LE MAOUT-GUILLOU, J. FURIC par A. LE MAOUT, C. HUS par S. LE SQUER, S. LE BRETON par D. CADO, G. LE NOST par S. LE ROI.

Absent non représenté (0) :

27 votants pour ce Conseil municipal

A l'unanimité des voix Madame B. LE COZ a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur PENNOBER est arrivé à 18h51 et monsieur GUYAGER à 18h53. Ils ont participé aux différents votes à compter de l'approbation du compte administratif pour l'année 2017.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions portant sur le compte-rendu du précédent Conseil municipal. Le précédent compte-rendu est mis aux voix :

Adopté à l'unanimité

Monsieur le maire propose trois points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Un complément d'information concernant la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Département pour les travaux de la rue de Quimperlé,
- La validation du projet de modification simplifiée du PLU (erreur matérielle),
- L'autorisation au maire de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le projet de la salle n°3.

Il indique que tous les conseillers ont reçu les éléments par mail au plus tard vendredi dernier. En effet, il souhaitait que ces éléments soient portés à la connaissance des élus avant le conseil.

Adopté à l'unanimité

Une cérémonie d'hommage national au lieutenant-colonel Arnaud Beltrame, tué vendredi lors des attaques de Carcassonne et Trèbes, dans l'Aude, aura lieu mercredi aux Invalides à partir de 11 h 30. Monsieur le maire s'associe à cet hommage national et les drapeaux seront mis en berne mercredi en hommage à la mémoire des victimes.

I – FINANCES

En complément des documents papiers transmis avec la convocation, monsieur le Maire propose une présentation vidéo-projetée des éléments de comptes administratifs et budgétaires. Il propose également un vote par budget de l'ensemble des questions (Comptes administratifs, Comptes de gestion, Affectations de résultat, Budgets et Vote des taux le cas échéant).

Il indique que les budgets qui seront présentés sont le fruit de nombreuses réunions de travail avec les membres du bureau, ceux de la commission finances et les services de la commune. Il remercie tout le monde pour l'investissement de chacun dans ce travail.

En l'absence de la première adjointe, c'est monsieur JAFFRÉ, deuxième adjoint qui présidera la séance lors des votes des comptes administratifs auxquels monsieur le maire ne peut pas participer.

1 – Budget principal

a) Compte administratif 2017

Section de fonctionnement :

Section de fonctionnement	Budget + DM	Exécution 2017	Report des antérieurs	Cumuls
Dépenses	3 759 251,30 €	3 171 787,38 €	- €	3 171 787,38 €
Recettes	3 759 251,30 €	3 654 706,44 €	254 882,13 €	3 909 588,57 €
Résultat	- €	482 919,06 €	254 882,13 €	737 801,19 €

Section d'investissement :

Section d'investissement	Budget + DM	Exécution 2017	Report des antérieurs	Restes à réaliser à reporter	Cumuls
Dépenses	3 211 083,00 €	1 526 529,72 €		718 830,00 €	2 245 359,72 €
Recettes	3 211 083,00 €	1 151 251,66 €	607 193,82 €	75 000,00 €	1 833 445,48 €
Résultat	- €	375 278,06 €	607 193,82 €	643 830,00 €	411 914,24 €

Le compte administratif 2017 est en conformité avec le compte de gestion du Percepteur après intégration des corrections liées à la reprise, dans le budget principal, des éléments de clôture des budgets annexes Régie funéraire et ZA Trébellec. Une annexe sera transmise en même temps que le compte administratif afin d'expliquer les écarts avec le compte de gestion.

Section de fonctionnement :

Section de fonctionnement	Budget + DM	Exécution 2017	Report des antérieurs	Cumuls	Corrections des budgets annexes clôturés	Cumuls à reporter
Dépenses	3 759 251,30 €	3 171 787,38 €	- €	3 171 787,38 €	47 731,00 €	3 219 518,38 €
Recettes	3 759 251,30 €	3 654 706,44 €	254 882,13 €	3 909 588,57 €	9 971,48 €	3 919 560,05 €
Résultat	- €	482 919,06 €	254 882,13 €	737 801,19 €	37 759,52 €	700 041,67 €

Section d'investissement :

Section d'investissement	Budget + DM	Exécution 2017	Report des antérieurs	Restes à réaliser à reporter	Cumuls	Corrections des budgets annexes clôturés	Cumuls à reporter
Dépenses	3 211 083,00 €	1 526 529,72 €		718 830,00 €	2 245 359,72 €	80 305,67 €	2 325 665,39 €
Recettes	3 211 083,00 €	1 151 251,66 €	607 193,82 €	75 000,00 €	1 833 445,48 €	304,90 €	1 833 750,38 €
Résultat	- €	375 278,06 €	607 193,82 €	643 830,00 €	411 914,24 €	80 000,77 €	491 915,01 €

b) Affectation des résultats

Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit le résultat de la section de fonctionnement :

En section d'investissement au C/1068 : 491 915,01 €

En section de fonctionnement au C/002 : 208 126,66 €

L'excédent de la section d'investissement (151 914,99 €) est repris en recettes de cette section du budget 2018 (C/001).

c) Adoption du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Le contexte financier de plus en plus contraint conduit l'ensemble des collectivités à anticiper et mieux prévoir l'évolution future de leurs dépenses et recettes. De plus, la loi de programmation des finances publiques (LPFP) prévoit que chaque collectivité ou EPCI présente ses objectifs concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement ainsi que celui de son besoin de financement annuel.

La mise à jour régulière d'un PPI, en plus d'être un bon outil de gestion, devient un préalable aux travaux d'élaboration des budgets.

En mars 2016, le conseil municipal validait un PPI permettant de programmer les principaux investissements pour les années 2016 à 2020. Aujourd'hui ce PPI a été mis à jour afin d'intégrer tous les éléments nouveaux

pouvant en impacter les résultats (imposition Scarmor, acquisition du presbytère, baisse des dotations de l'État, transfert de compétences vers la communauté d'agglomération ...).

Après mise à jour, ce PPI présente un total d'investissement de l'ordre de 5.4 M € sur la période 2018 – 2021. Ce montant prévoit près de 2.42 M€ de travaux de voirie et 2.41 M€ de travaux dans les bâtiments actuels et futurs. 605 K€ d'autres investissements sont également programmés (participation au centre de secours, logement, mobilier, informatique, signalétique, matériels techniques...).

Le financement de ce PPI intègre les recettes attendues sur les projets (remboursement de TVA, subventions (Etat, Région, Département, Communauté...)) et nos recettes propres comme, par exemple, les prévisions de recettes de taxes d'aménagement qui sont également intégrées.

Le solde à financer est à assurer par l'emprunt, les dotations aux amortissements et l'autofinancement.

Pour s'assurer de la possibilité pour la commune de réaliser ce PPI, une prospective des dépenses et recettes de fonctionnement a été réalisée. Elle prévoit une évolution contenue des dépenses, et une évolution prudente des recettes.

Malgré les faibles marges de manœuvre en dépenses et les tensions sur les recettes hors fiscalité, il n'est pas prévu de revoir les taux de fiscalité jusqu'à la fin du mandat.

Madame LE MAOUT GUILLOU indique, qu'à son avis, il y a beaucoup d'incertitudes dans les hypothèses retenues pour la construction du PPI, notamment en ce qui concerne les recettes d'investissement. Monsieur le maire lui explique que les recettes de FCTVA découlent d'un calcul en fonction des dépenses réalisées, ainsi ces recettes sont fiables. La taxe d'aménagement est une donnée connue également car c'est le rythme de recettes habituelles en lien avec les opérations de construction de logement. Les subventions, même si nous ne disposons pas des notifications, sont quant à elle des recettes que la commune a de bonnes chances de recevoir pour les projets qu'elle va engager. Ne sont donc inscrites au PPI que des recettes quasi certaines.

d) Vote du taux des impositions locales

Compte tenu du plan pluriannuel d'investissement et de la proposition de budget 2018, il est proposé de ne pas modifier les taux des impositions locales votés en 2017.

Taux votés	2017	2018
Taxe d'habitation	11,49%	11,49%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,66%	14,66%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	44,73%	44,73%

Pour mémoire les taux moyens 2016 de la strate

Taux (moyenne de la strate 3500 - 5000 habitants)	2016
Taxe d'habitation	14,24%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,27%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52,24%

e) Budget 2018

Vous trouverez, en annexe, la proposition de budget 2018 présentée par Monsieur le Maire. Elle est conforme aux orientations présentées lors du Conseil municipal du 28 février 2018.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 3 743 926.66 € (3 759 251.30 € en 2017). Les postes de dépenses les plus importants sont les suivants :

- Charges à caractère général : 916 950,00 € (914 863.87 € en 2017)
- Personnel : 1 689 700,00 € (1 684 000,00 € en 2017)
- Autres charges de gestion : 438 200,00 € (429 150,00 € en 2017)
- Charges financières : 101 200,00 € (106 133.91 € en 2017)

- Virement à la section d'investissement : 450 000.00 €

Les recettes proviennent des impôts (1 765 000.00 €), des attributions communautaires (630 000.00 €), des dotations de l'Etat et des produits des services (177 500.00 €).

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes y compris les dépenses engagées à 7 055 836.00 € (Restes à réaliser inclus). Les principales dépenses envisagées sont notamment celles de la construction de la salle n°3 (2 106 036.00 €), du réaménagement de la rue de Quimperlé (480 723.00 €), du programme annuel de voirie (150 000.00 €) et d'une partie des voiries de Coat Pin (690 700.00 € hors programme annuel).

La situation budgétaire 2017 est donc saine avec des excédents satisfaisants et, sans augmentation des taux d'imposition jusqu'à la fin du mandat, les prévisions de recettes sont tout de même dynamiques.

Pour 2018, les dépenses de fonctionnement sont maintenues au niveau de 2017 pour favoriser l'autofinancement des investissements d'une section d'investissement en forte hausse mais qui intègre l'essentiel des projets de la fin du mandat.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter les comptes administratifs et de gestion 2017
- D'affecter les résultats 2017
- D'adopter le PPI
- De voter les taux d'impositions locales pour 2018
- D'adopter le projet de budget pour 2018

Annexe n°1 : le compte administratif 2017, le PPI et le projet de budget 2018.

Adopté à l'unanimité

2 – Budget annexe Assainissement

a) Compte administratif 2017

Section de fonctionnement :

Section de fonctionnement	Budget + DM	Exécution 2017	Report des antérieurs	Cumuls
Dépenses	216 250,00 €	184 101,46 €	- €	184 101,46 €
Recettes	216 250,00 €	201 222,30 €	30 000,00 €	231 222,30 €
Résultat	- €	17 120,84 €	30 000,00 €	47 120,84 €

Section d'investissement :

Section d'investissement	Budget + DM	Exécution 2017	Report des antérieurs	Cumuls
Dépenses	1 373 725,13 €	767 044,06 €	- €	767 044,06 €
Recettes	1 373 725,13 €	355 832,23 €	118 955,03 €	474 787,26 €
Résultat	- €	- 411 211,83 €	118 955,03 €	- 292 256,80 €

Le compte administratif 2017 est en conformité avec le compte de gestion du Percepteur.

b) Affectation des résultats

Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit le résultat de la section de fonctionnement :

En section d'investissement au C/1068 : 47 120.84 €

En section de fonctionnement au C/002 : 0.00 €

Le déficit de la section d'investissement (292 256.80 €) est repris en dépenses de cette section du budget 2018 (C/001).

c) Assujettissement du budget annexe à la taxe sur la valeur ajoutée

La commune de Riec sur Bélon a passé une convention avec le SITER pour la gestion de sa compétence assainissement en 2018 avant transfert à Quimperlé Communauté au 1er janvier 2019.

Les prestations facturées à la commune par le SITER seront assujetties à la TVA car le budget su SITER est lui-même assujetti. Pour ouvrir des droits à déduction, il convient d'assujettir le budget annexe assainissement de la commune à la TVA. Cet assujettissement se fait sur option lorsque le service est en gestion directe (avec ou sans l'aide d'un prestataire de services).

d) Budget 2018

Vous trouverez, en annexe, la proposition de budget 2018 présentée par Monsieur le Maire. Elle est conforme aux orientations présentées lors du Conseil municipal du 28 février 2018.

C'est le premier budget totalement en régie publique (fin de la DSP avec la SAUR le 31/12/2017) et ce sera le dernier budget communal avant le transfert de la compétence à Quimperlé Communauté.

En section de fonctionnement, les prévisions de dépenses et de recettes s'équilibrent à hauteur de 370 200.00 €. Les dépenses sont principalement constituées par les charges financières (41 200.00 €) et les dotations aux amortissements (128 000.00 €).

Les recettes proviennent des redevances et des taxes de raccordement à l'assainissement tenant compte du nombre d'habitations qui devront être raccordées au réseau d'assainissement existant.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 050 356.80 €. En dépenses, un montant de 94 100.00 € sera consacré au remboursement de la dette.

Les travaux de la rue des deux rivières à Coat Pin devraient commencer à l'automne 2018.

Les recettes de la section proviennent de l'affectation des résultats 2017 et de l'emprunt d'équilibre.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter les comptes administratifs et de gestion 2017
- D'affecter les résultats 2017
- D'opter pour l'assujettissement à la TVA du budget annexe Assainissement et d'autoriser monsieur le Maire à demander l'assujettissement à la TVA du budget annexe auprès des services de l'État.
- D'adopter le projet de budget pour 2018

Annexe n°2 : le compte administratif 2017, le projet de budget 2018.

Adopté à l'unanimité

3 – Budget annexe Port de Rosbras

a) Compte administratif 2017

Madame MASSÉ présente les éléments pour ce budget

Section de fonctionnement :

Section de fonctionnement	Budget + DM	Exécution 2017	Report des antérieurs	Cumuls
Dépenses	111 331,43 €	74 305,89 €		74 305,89 €
Recettes	111 331,43 €	69 504,46 €	47 324,31 €	116 828,77 €
Résultat	- €	- 4 801,43 €	47 324,31 €	42 522,88 €

Section d'investissement :

Section d'investissement	Budget + DM	Exécution 2017	Report des antérieurs	Cumuls
Dépenses	115 158,74 €	40 035,59 €	- €	40 035,59 €
Recettes	115 158,74 €	27 991,74 €	63 869,47 €	91 861,21 €
Résultat	- €	- 12 043,85 €	63 869,47 €	51 825,62 €

Le compte administratif 2017 est en conformité avec le compte de gestion du Percepteur.

b) Affectation des résultats

Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit le résultat de la section de fonctionnement :

En section d'investissement au C/1068 : 0.00 €

En section de fonctionnement au C/002 : 42 522.88 €

L'excédent de la section d'investissement (51 825.62 €) est repris en recettes de cette section du budget 2018 (C/001).

c) Budget 2018

Vous trouverez, en annexe, la proposition de budget 2018 présentée par Monsieur le Maire. Elle est conforme aux orientations présentées lors du Conseil municipal du 28 février 2018 et se caractérise comme suit :

En section de fonctionnement, les prévisions s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de 108 530.88 €. Les dépenses sont essentiellement constituées par les charges à caractère général (28 770.00 €), les amortissements (26 914.00 €) et le virement à la section d'investissement (21 000.00 €). Les recettes de la section proviennent du produit des mouillages.

En section d'investissement, la proposition budgétaire est équilibrée à hauteur de 99 739.62 € dont 35 000.00 € pour des travaux.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter les comptes administratifs et de gestion 2017
- D'affecter les résultats 2017
- D'adopter le projet de budget pour 2018

Annexe n°3 : le compte administratif 2017, le projet de budget 2018.

Adopté à l'unanimité

4 – Budget annexe Goulet Riec

a) Compte administratif 2017

Madame MASSÉ présente les éléments pour ce budget. Elle profite de cette occasion pour remercier les bénévoles du port pour leur investissement, notamment lorsqu'il s'agit de réaliser de petits travaux d'entretien du port.

Section de fonctionnement :

Section de fonctionnement	Budget + DM	Exécution 2017	Report des antérieurs	Cumuls
Dépenses	18 840,03 €	11 164,84 €	- €	11 164,84 €
Recettes	18 840,03 €	11 287,43 €	7 840,03 €	19 127,46 €
Résultat	- €	122,59 €	7 840,03 €	7 962,62 €

Section d'investissement :

Section d'investissement	Budget + DM	Exécution 2017	Report des antérieurs	Cumuls
Dépenses	15 424,28 €	- €	- €	- €
Recettes	15 424,28 €	630,15 €	14 793,28 €	15 423,43 €
Résultat	- €	630,15 €	14 793,28 €	15 423,43 €

Le compte administratif 2017 est en conformité avec le compte de gestion du Percepteur.

b) Affectation des résultats

Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit le résultat de la section de fonctionnement :

En section d'investissement au C/1068 : 0.00 €

En section de fonctionnement au C/002 : 7 962.62 €

L'excédent de la section d'investissement (15 423.43 €) est repris en recettes de cette section du budget 2018 (C/001).

c) Budget 2018

Vous trouverez, en annexe, la proposition de budget 2018 présentée par Monsieur le Maire. Elle est conforme aux orientations présentées lors du Conseil municipal du 28 février 2018.

En section de fonctionnement, les prévisions s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de 18 962.62 €. Les dépenses sont essentiellement constituées par les charges à caractère général (9 588.00 €). Les recettes de la section proviennent du produit des mouillages.

En section d'investissement, la proposition budgétaire est équilibrée à hauteur de 16 054.43 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter les comptes administratifs et de gestion 2017
- D'affecter les résultats 2017
- D'adopter le projet de budget pour 2018

Annexe n°4 : le compte administratif 2017, le projet de budget 2018.

Adopté à l'unanimité

5 – Budget annexe Lotissements

a) Compte administratif 2017

Section de fonctionnement :

Section de fonctionnement	Budget + DM	Exécution 2017	Report des antérieurs	Cumuls
Dépenses	1 090 800,00 €	- €	- €	- €
Recettes	1 090 800,00 €	- €	- €	- €
Résultat	- €	- €	- €	- €

Section d'investissement :

Section d'investissement	Budget + DM	Exécution 2017	Report des antérieurs	Cumuls
Dépenses	727 200,00 €	- €	- €	- €
Recettes	727 200,00 €	- €	- €	- €
Résultat	- €	- €	- €	- €

Le compte administratif 2017 est en conformité avec le compte de gestion du Percepteur.

b) Affectation des résultats

Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit le résultat de la section de fonctionnement :

En section d'investissement au C/1068 : 0.00 €

En section de fonctionnement au C/002 : 0.00 €

c) Budget 2018

Vous trouverez, en annexe, la proposition de budget 2018 présentée par Monsieur le Maire. Elle est conforme aux orientations présentées lors du Conseil municipal du 28 février 2018.

Le projet d'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation dans le secteur de Coat Pin va être engagé, notamment par l'acquisition des terrains.

Il n'y a pas eu d'activités sur ce budget en 2017, il est donc proposé un budget construit de la même manière que celui pour 2017.

Les prévisions de ce budget s'équilibrent en section de fonctionnement à hauteur de 1 090 800.00 € et 727 200.00 € en section d'investissement. Ces montants s'expliquent par la nécessaire tenue d'une comptabilité de stock pour ce type de budget. En réalité, les flux financiers qui seront enregistrés sur ce budget pour cette opération d'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation dans le secteur de Coat Pin avoisineront les 400 000.00 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter les comptes administratifs et de gestion 2017
- D'affecter les résultats 2017
- D'adopter le projet de budget pour 2018

Annexe n°5 : le compte administratif 2017, le projet de budget 2018.

Adopté à l'unanimité

II – Administration générale – Modification de la délégation d'attribution du Maire

Madame LE COZ indique que, visant une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes, le législateur offre la possibilité au conseil municipal de déléguer certaines de ses attributions au maire. Ces délégations, organisées par le Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'analysent comme des délégations de pouvoir, et non comme de simples délégations de signature.

Dès lors, elles ont pour effet de dessaisir le conseil municipal au profit du maire. Cette conséquence juridique importante invite à porter une attention particulière à l'élaboration des délibérations portant délégation au profit du maire. C'est pourquoi la délibération du 10 avril 2014, portant délégation d'attribution du Maire, ne reprend pas les 28 possibilités listées à l'article L 2122-22 du CGCT et notamment celle concernant la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

Pour la réalisation et la meilleure gestion des mobilisations des futurs emprunts, il est proposé que monsieur le Maire puisse être détenteur d'une telle délégation dans la limite de deux millions d'euros par année.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De donner délégation au maire afin de procéder, dans la limite de deux millions d'euros par année, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires (Article L2122-22 - 3° du CGCT)
- De décider que, en cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives à cette délégation seront prises par le Conseil municipal uniquement.

Madame LE MAOUT GUILLOU demande pourquoi la somme de 2 millions a-t-elle été retenue et pourquoi ce changement de méthode à deux années de la fin de ce mandat.

Monsieur le maire indique que la limite de deux millions d'euros par année correspond au besoin d'emprunt de cette fin de mandat pour financer les projets figurant dans le PPI.

Il précise ensuite que le prochain conseil municipal n'ayant lieu que dans un mois et demi, il est préférable, pour des questions de niveau de trésorerie, de disposer de cette souplesse pour finaliser la consultation en cours pour la recherche du meilleur financement. En effet, il n'y a pas eu de mobilisation d'emprunt en 2017 car le niveau de trésorerie était suffisant pour un niveau de dépenses classiques. Aujourd'hui, les travaux de la rue de Quimperlé avancent très vite, il faudra bientôt disposer d'un niveau de trésorerie en adéquation avec les demandes de paiement qui vont arriver. Tout ceci interviendra très certainement avant la date du prochain conseil municipal.

C'est donc pour une question de souplesse dans la gestion que cette modification de délégation est proposée. De plus, monsieur le maire précise qu'il ne choisira pas seul pour autant mais après avis d'une commission finances dont il propose d'arrêter la date au jeudi 12 avril prochain à 11h30.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le maire choisit d'évoquer maintenant un point ajouté à l'ordre du jour.

III - Urbanisme – Modification simplifiée du PLU (erreurs matérielles)

Madame LE COZ indique que la communauté d'agglomération, compétente depuis le 1^{er} janvier 2018, a poursuivi les procédures en matière de PLU conformément à l'autorisation qui lui a été donnée par le Conseil municipal en date du 30 janvier dernier.

Le Conseil communautaire doit arrêter le 28 mars prochain les modalités de la mise à disposition des éléments de cette procédure. Cependant, la commune doit préalablement délibérer avant la mise à disposition pour donner un avis sur le projet.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De valider le projet concernant la modification simplifiée du PLU (erreurs matérielles).

Monsieur le maire explique que cette modification simplifiée a déjà été présentée aux conseillers municipaux. Il s'agit ici de donner un avis préalable sur le projet proposé pour permettre à Quimperlé Communauté de délibérer le 28 mars pour arrêter les modalités de la mise à disposition des éléments de cette procédure. Monsieur le maire présente quelques exemples d'erreurs et leurs corrections.

Adopté à l'unanimité

IV – Personnel – Modification du tableau des emplois

Madame LE COZ indique que le tableau des emplois constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

1- Avancement de grades

Comme chaque année, et après avis favorable de la commission administrative paritaire du centre de gestion du Finistère qui arrête un tableau d'avancement, certains agents, lorsqu'ils remplissent les critères, avancent de grade. Sur cette base, monsieur le Maire, peut nommer les agents par arrêté.

Cette année, c'est le cas pour quatre agents. Cependant, pour l'un d'entre eux, le tableau des emplois de la collectivité ne permet pas cet avancement. En effet, le poste est prévu au grade maximum d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe alors que l'avancement proposé positionne cet agent au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Alors, afin de permettre à monsieur le Maire de nommer par arrêté cet agent avec effet à la date de la décision du Conseil municipal, il est proposé de modifier le tableau des emplois en conséquence.

2- Promotion interne

En 2018, trois agents de la collectivité ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission administrative paritaire de catégorie C du 16 février dernier pour accéder, par promotion interne, au grade d'agent de maîtrise (catégorie C). Ces agents sont donc inscrits sur liste d'aptitude.

Sur cette base, monsieur le Maire, peut nommer les agents par arrêté, cependant, le tableau des emplois ne comporte qu'une seule possibilité de nomination au grade d'agent de maîtrise.

Alors, afin de permettre à monsieur le Maire de nommer par arrêté ces deux agents avec effet à la date de la décision du Conseil municipal, il est proposé de modifier le tableau des emplois en conséquence (création de deux postes d'agent de maîtrise avec suppression des postes occupés actuellement).

Madame LE MAOUT GUILLOU demande si c'est une obligation d'adapter le tableau des emplois à chaque évolution de grade d'un agent.

Monsieur le maire explique que ce n'est effectivement pas une obligation, et la commune n'a, par exemple, pas modifié son tableau des emplois lorsque que, récemment, un agent de catégorie C a obtenu un concours de catégorie B, l'agent ayant ainsi demandé une mobilité pour valider ce concours dans une autre collectivité.

Dans le cas d'espèce, il s'agit de permettre à des agents des services techniques en fin de carrière d'accéder à un dernier grade (déroulement normale de carrière) et sans changement de catégorie.

Lors du remplacement de ces agents, la commune ne recrutera pas obligatoirement des agents de maîtrise et le tableau des emplois pourra de nouveau être modifié.

Adopté à l'unanimité

V – Finances – Subvention exceptionnelle – Amicale pour le don du sang bénévole de Riec-sur-Bélon

Madame LE COZ indique que l'amicale pour le don du sang bénévole de Riec-sur-Bélon fait partie de l'union départementale des amicales pour le don du sang bénévole en Finistère (UD29).

Cette année, c'est l'association de Moëlan, en collaboration avec les associations de Riec et de Clohars, qui organise en avril la réunion de l'ensemble des présidents et responsables des différentes associations du Finistère.

Par courrier du 28 février dernier, l'association de Riec sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € car les partenaires habituels (banques et assurances) font défaut cette fois ci.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'accepter l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Amicale pour le don du sang bénévole de Riec sur Bélon,
- D'inscrire au budget 2018 au C/6574 les crédits correspondants pour le versement de cette subvention exceptionnelle.

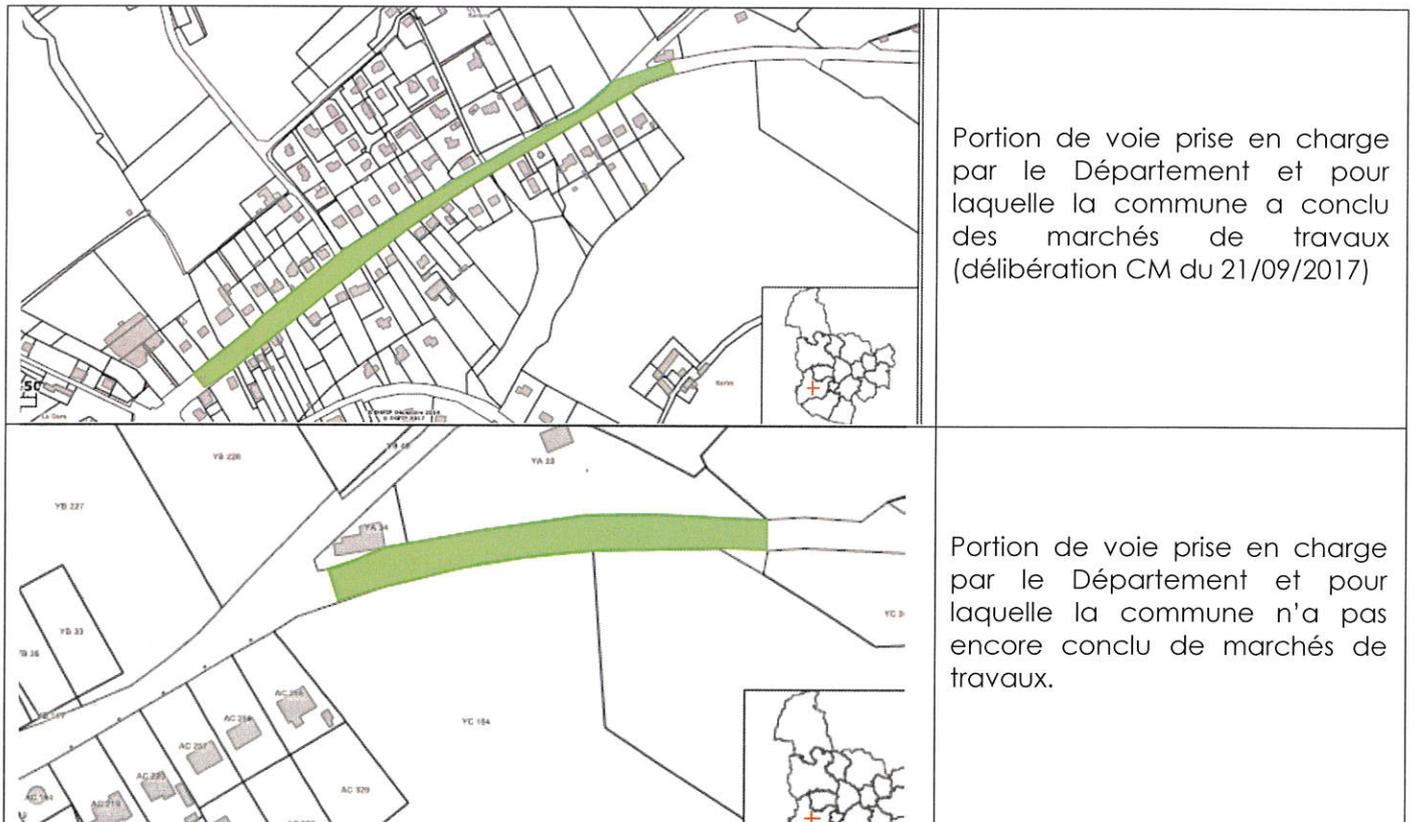
Adopté à l'unanimité

VI – Voirie – Rue de Quimperlé – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

Madame LE COZ indique que dans le projet d'aménagement d'un cheminement doux de la rue de Quimperlé, des travaux de réfection de la couche de roulement seront réalisés. Ces travaux font partie des marchés de travaux signés avec les entreprises qui réalisent cet aménagement, mais ils sont réalisés pour le compte du Département et seront remboursés à la commune. Il convient alors de conclure avec le Département une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Depuis l'envoi des documents de présentation du conseil municipal du 26 mars prochain, des éléments nous sont parvenus concernant le chiffrage des travaux réalisés par la commune et pris en charge par le Département.

Vous trouverez ci-dessous les plans faisant apparaître les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée et financés par le conseil départemental. Ils concernent le renouvellement de la bande de roulement de la RD 783 EN agglomération (option déjà retenue) et le renouvellement de la bande de roulement y compris la signalisation horizontale de la RD 783 HORS agglomération (Avenants).



Les options retenues par la commune dans le cadre des marchés de travaux (CM du 21/09/2017) pour le renouvellement de la bande de roulement RD783 EN agglomération sont, pour le lot 1 : VRD de 28 530.13 HT et pour le lot 2 : Signalisations de 1 184.50 HT.

Les avenants à passer pour le renouvellement de la bande de roulement RD783 HORS agglomération sont, pour le lot 1 : VRD de 19 304.00 HT et pour le lot 2 : Signalisations de 5 830.00 HT

Soit un total de 54 848.63 HT (Option + Avenants ; Lot 1 : 47 834.13 HT et Lot 2 : 7 014.50 HT)

Ces éléments seront intégrés à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et feront l'objet d'un remboursement par le Conseil Départemental.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'accepter les travaux concernant le renouvellement de la bande de roulement RD783 HORS agglomération,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer les avenants aux lots 1 et 2,
- D'accepter la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

VII - Salle LA N°3 – Dotation de soutien à l'investissement (DSIL)

Madame LE COZ indique que la circulaire précisant les modalités de mise en œuvre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour l'année 2018 vient de nous parvenir. Le projet de la salle n°3 peut s'inscrire dans le cadre d'un des axes de financement de la DSIL

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser monsieur le Maire à solliciter la Dotation de soutien à l'investissement public local

Adopté à l'unanimité

VIII - DIVERS : décisions L 21 22 22 : compte-rendu

Le 27 février 2018

Signe avec la société APAVE Nord-Ouest SAS, 12 allée Claude Dervenn, CS 63009, 29334 Quimper, un contrat de coordination SPS de niveau 2 pour les travaux d'aménagement de la voirie du secteur de Lanmeur / Coat Pin.

Précise que le montant du contrat est de 2 160,00 € HT auquel s'ajoute le montant de la TVA en vigueur et que la prestation prendra fin à la remise du DIUO.

Le 14 mars 2018

Passé et signé avec CFAG - 12 Coteaux de la Heurteloie – 35190 LA BAUSSAINE - une convention de formation professionnelle (BAFA-Formation Approfondissement) destinée à Madame Emilie SIMON, intervenant sur les temps d'animations périscolaires.

Indique que cette formation se déroulera du 30/04/2018 au 05/05/2018, en demi-pension, à Lorient.

Précise que le coût total de cette formation s'élève à 365.00€, y compris les frais de restauration.

Annexe n° 7 les déclarations d'intention d'aliéner.

Madame LE MAOUT GUILLOU s'interroge, dans le contexte du retour à la semaine de 4 jours sans animations périscolaires, sur la question de la formation professionnelle d'un agent pour intervenir sur les temps d'animations périscolaires.

Monsieur le maire explique que l'agent en question exerce des missions d'ATSEM et que la commune prépare ainsi le départ en retraite d'une de ses collègues ATSEM.

Informations diverses :

Rappel des dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux : 15/05 (finalement reporté au 30/05) et 04/07

La séance est levée à 20h10.

**Le maire
S. MIOSSEC**

